

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUILLET 2017

DATE DE CONVOCATION 29.06.17
NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice 23

DATE D'AFFICHAGE 29.06.17
Présents 19 Votants 23

L'an deux mille dix-sept le cinq juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Léonard GASCHET

Etaient présents : M. GASCHET, Mme LELONG, Mme RIOTON, M. PARANT, Mme CHEREAU, Mme LEDIEU, M. FONTAINE, Mme MADELAIGUE, M. ROUSSEAU, Mme ROYER, Mme PARISIEN, Mme BOUVART, M. DUCHEMIN, Mme NIEL, Mme BORDIER-GINGEMBRE, M. HARMAND, Mme FRESLON-LAUNAY, M. JANVIER, Mme SIGOGNEAU

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés : M. REZE Claude qui donne pouvoir à M. GASCHET
 M. NICOLAY qui donne pouvoir à M. PARANT
 M. REZE Christophe qui donne pouvoir à M. DUCHEMIN
 M. PITOU qui donne pouvoir à Mme LEDIEU

Etaient absents : /

Monsieur Emile DUCHEMIN est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

En préambule, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à une femme très engagée, disparue le 30 juin dernier, Madame Simone VEIL, rescapée des camps de déportation, Ministre de la Santé, première femme présidente du Parlement Européen. Madame Simone VEIL a mené un combat important pour la qualité de vie des femmes en étant porteuse de la loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à cette femme exemplaire.

I - AFFAIRES GENERALES

I – 1 – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES

OBJET : Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire.

Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires et sociales du 4 juillet 2017,

Considérant que les conseils des trois écoles se sont prononcés majoritairement en faveur du retour à la semaine de 4 jours,

Monsieur le Maire informe le Conseil que le décret du Ministère de l'Education Nationale « permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre le résultat des votes des trois conseils d'école qui concluent au souhait de revenir à la semaine des quatre jours de six heures dès la rentrée de septembre 2017.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 18 voix Pour et 5 voix Contre,*

DECIDE que la semaine scolaire sera organisée en quatre jours de six heures dès la rentrée de septembre 2017.

AUTORISE le Maire à demander la dérogation au Directeur de l'Inspection Académique de la Sarthe.

II - INFORMATIONS DU MAIRE

Informations diverses

- Monsieur le Maire rappelle que le quorum se calcule sur la totalité des membres élus (soit 23 à Saint-Calais) et non pas seulement sur le nombre de membres de la majorité.
- Monsieur le Maire fait remarquer que certains conseillers municipaux n'ont tenu aucune permanence lors des dernières élections présidentielles. Il trouve cela déplorable puisque cela fait partie des devoirs de chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.